



## FICHE INSCRIPTION – SECTION ECOLE DU CIRQUE SAISON 2025 / 2026

La section école du cirque du Volant Basséen est ouverte pour les filles et les garçons à partir de 4 ans

La cotisation pour la saison est de 60€ pour les enfants de 4,5 et 6 ans et 120€ pour les autres.

Les séances seront dispensées à l'espace Guy Drut de La Bassée

Les séances se déroulant le samedi :

- Y 9h à 9h45 : Jeunes de 4 ans
- Y 9h45 à 10h30 : Jeunes de 5 et 6 ans
- Y 10h30 à 12h : Jeunes de 7 à 10 ans

Les séances se déroulant le mercredi :

- Y 17h à 18h30 : Jeunes de 11 à 14 ans
- Y 18h30 à 20h : à partir de 15 ans

Documents obligatoires à fournir lors de l'inscription:

- Y La fiche de renseignements ci-dessous complétée.
- Y Un certificat médical précisant que l'enfant est apte à la pratique des Arts du Cirque.
- Y Une attestation d'assurance garantissant les activités extra scolaires.
- Y Le règlement de la cotisation par chèque de préférence, à l'ordre du Volant Basséen



## FICHE DE RENSEIGNEMENT – SECTION ART DU CIRQUE SAISON 2025 - 2026

Merci de bien vouloir remplir la fiche de renseignement en lettre MAJUSCULE ou de le pré-remplir informatiquement afin que le traitement des informations soit plus rapide.

|                   |         |             |  |                     |  |
|-------------------|---------|-------------|--|---------------------|--|
| NOM               |         |             |  | TELEPHONE 1         |  |
| PRENOM            |         |             |  | TELEPHONE 2         |  |
| DATE DE NAISSANCE |         |             |  | PROFESSION / ETUDES |  |
| SEXE              | • F • M | NATIONALITE |  |                     |  |
| EMAIL 1           |         |             |  |                     |  |
| EMAIL 2           |         |             |  |                     |  |
| ADRESSE           |         |             |  |                     |  |
| CODE POSTAL       |         | VILLE       |  |                     |  |

### Autorisation de Sortie pour les mineurs

Les enfants non autorisés à regagner leur domicile seuls devront attendre leur accompagnateur à l'intérieur du gymnase (en aucun cas dans le hall d'entrée ou en dehors du gymnase), ceci afin d'être sous la surveillance permanente d'un entraîneur ou animateur du club. Les accompagnateurs sont donc invités à entrer dans le gymnase (sans attendre dans leur véhicule la sortie de l'enfant)

### Signature du représentant légal :

M, Mme.....,  
après avoir pris connaissance des dispositions citées  
ci-dessus et assurant être le tuteur légal de l'enfant,  
autorise l'enfant :  
.....  
à quitter le gymnase seul à la fin de la séance  
d'entraînement

### Signature du licencié ou de son représentant légal

Faire précéder la signature de la mention « lu, compris et accepté »

### DROIT A L'IMAGE :

Dans le cadre de l'exécution de la présente inscription et pour la promotion du Volant Basséen, le signataire reconnaît que le Volant Basséen peut procéder à des captations d'image et/ou de voix et à utiliser et diffuser, pour la promotion du Volant Basséen, les images et les voix ainsi captées, sur tous les supports de communication quels qu'ils soient, à titre gratuit, et ce, pendant la durée de validité de sa licence et pour le monde entier.

### Personnes à contacter en cas d'urgence

- M • MME : ..... / TEL : .....
- M • MME : ..... / TEL : .....

Les informations sont nécessaires pour l'inscription et font l'objet d'un traitement informatique destiné au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent.